

Le désaccord, réaction « non préférée » ? Le cas des débatés présidentiels

*Disagreement, a dispreferred response? The case of the French presidential
election debate*

Catherine Kerbrat-Orecchioni



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/4524>
ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2016
ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Catherine Kerbrat-Orecchioni, « Le désaccord, réaction « non préférée » ? Le cas des débats
présidentiels », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 67 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 08
septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/4524>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

Tous droits réservés

Le désaccord, réaction « non préférée » ? Le cas des débats présidentiels

Disagreement, a dispreferred response? The case of the French presidential election debate

Catherine Kerbrat-Orecchioni

1. Introduction

1.1. Le désaccord : définition de départ

- 1 En tant qu'il est manifesté, un désaccord est un acte de langage qui a les caractéristiques suivantes :
 - (1) c'est un acte *réactif*, qui s'inscrit dans le cadre d'un *échange* (pris en charge par au moins deux locuteurs ou énonciateurs) ;
 - (2) il fait suite à une *assertion* (ou une question fortement orientée¹) ;
 - (3) il exprime une réaction *négative* à cette assertion, cette réaction pouvant se réaliser dans des formats extrêmement divers.
- 2 Dans la perspective de l'analyse conversationnelle (*conversation analysis* ou *CA*), la question de l'accord/désaccord a été surtout abordée en relation avec le principe d'« organisation préférentielle des échanges », l'accord et le désaccord étant souvent donnés comme exemples prototypiques d'enchaînements respectivement « préféré » et « non préféré ». C'est donc par rapport à cette notion de préférence que je vais examiner ici le désaccord, à partir du cas particulier, et particulièrement intéressant à cet égard, des interactions de type « débat » – cas intéressant dans la mesure où il apparaît immédiatement que ces interactions sont plutôt, à l'inverse, orientées vers le désaccord. Plus précisément, je reprendrai comme corpus de base pour cette réflexion

un ensemble d'interactions que j'ai précédemment examinées sous divers angles, à savoir les débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises.

1.2. La notion de préférence en analyse conversationnelle

- 3 Au sujet de cette notion je me contenterai ici de souligner quelques points principaux².
- 4 Rappelons d'abord que si son champ d'application est plus étendu³, c'est essentiellement par rapport à la question de l'enchaînement des tours que la notion de préférence est utilisée, cet enchaînement obéissant à un principe d'« organisation préférentielle » énoncé en ces termes par Levinson (1983 : 307) :
- The central insight here is that not all the potential parts to a first part of an adjacency pair are of equal standing : there is a ranking operating over the alternatives such that there is at least one *preferred* and one *dispreferred* category of responses.
- 5 Autrement dit : après un type X d'intervention initiative, on attend « de préférence » un type Y de réaction. Comme le signale Schegloff, l'opposition préféré/non préféré reformule, en des termes qu'il juge d'ailleurs *infelicitous*, l'opposition classique en linguistique entre terme « non marqué » vs « marqué » :
- [...] occurrences which depart from the asserted basic form of organization — whether thought as « unmarked » in traditional linguistics or as « preferred » in the somewhat *infelicitous terminology of CA* [...] (Schegloff, 1996 : 470 ; italique ajouté)
- 6 S'il le terme de « préférence » n'est pas très heureux, c'est sans doute du fait de la connotation psychologique qui s'y attache et l'entache inévitablement ; connotation qui n'est d'ailleurs pas totalement déplacée en la circonstance (l'enchaînement « préféré », c'est en effet celui que l'on choisit par défaut, c'est-à-dire si l'on n'a pas de bonnes raisons d'en « préférer » un autre), à condition toutefois de se souvenir qu'il s'agit là de préférence *collective* (plus ou moins inscrite dans le système linguistique) : si la notion renvoie à l'idée d'une « hiérarchie » des enchaînements possibles (Bonu 1995), cette hiérarchie est institutionnalisée, Drew (1984) parlant ainsi d'un *institutionalized ranking of alternatives*, qui va entraîner certaines « attentes normatives ». Toutefois, un premier exemple extrait de notre corpus (débat de 1981, échange entre l'animatrice Michèle Cotta et le candidat Valéry Giscard d'Estaing) va nous montrer que ce qu'il faut entendre par « attente normative » n'est pas toujours clair :
- MC : **on avait l'impression que/** (.) vous déplacez/ les emplois\ que vous les aménagez/ en quelque sorte/ mais que/ (.) vous n'en créez pas/ (.) de nouveaux\
est-ce que vous pouvez/ me dire/ si nous nous trompons/
 VGE : **vous vous trompez naturellement/ tout à fait**
 MC : **est-ce que vous n'espérez pas/** au début/ que ça irait plus vite/ et qu'il n'y aura pas besoin de faire/ de décréter [une PAUse/]
 VGE : **[non\ pas du tout\]**
- 7 Les questions de l'animatrice sont clairement orientées dans le sens de l'attente d'une réponse de type « vous avez raison » (en particulier, après la question orientée « est-ce que vous n'espérez pas... » le principe de préférence pour l'accord devrait entraîner une réponse de type « oui »), or c'est le contraire qui advient, VGE exprimant vigoureusement son désaccord, comme on peut s'y attendre dans ce contexte. En tant qu'observateur de cet échange, on se trouve donc face à un conflit entre deux types d'attentes, la première liée à la formulation de l'énoncé initiatif, et la seconde au type d'interaction auquel on a affaire ainsi qu'aux intérêts argumentatifs du *next speaker*.

- 8 Par ailleurs, le caractère préféré ou non d'un enchaînement repose sur deux ordres de considérations qui ne sont pas forcément convergents.
- 9 (1) Critère *fréquentiel* : la variante préférée correspond à celle qui est « ordinairement choisie » dans un paradigme de formes alternatives ; étant plus fréquente, elle est aussi susceptible de susciter des effets interactionnels plus faibles que l'enchaînement « non préféré » (ou « marqué »).
- 10 (2) Critère *formel* (le « format de réalisation ») : les enchaînements non préférés se reconnaissent au fait qu'ils sont produits avec un certain délai, et souvent précédés de marqueurs d'hésitation et/ou de quelque préface ; leur réalisation est souvent indirecte, et plus élaborée que celle des enchaînements préférés, qui se caractérisent au contraire par la rapidité et l'économie de leur formulation. Quand les enchaînements préférés sont produits à moindre frais, les enchaînements non préférés sont plus « coûteux » linguistiquement (ils consomment davantage de marques, c'est-à-dire de matériel signifiant), mais aussi sans doute cognitivement et psychologiquement.

1.3. Application au cas de l'accord/désaccord

- 11 La théorie classique de la préférence énonce que d'une manière générale, les réactions positives sont préférées aux réactions négatives. On ajoutera que même si les spécialistes de la CA ne le formulent pas en ces termes, cette observation découle en droite ligne de la théorie des *speech acts* : la réaction préférée, c'est tout bonnement celle qui est conforme à la visée illocutoire de l'énoncé précédent. En particulier, après une assertion il est normal que l'accord soit préféré au désaccord puisque une assertion a pour visée de se faire admettre comme vraie par son destinataire. Ainsi d'après Pomerantz (1984), *agreeing* a bien tous les traits (*features*) de l'enchaînement préféré et *disagreeing* ceux de l'enchaînement non préféré, ces traits étant dans le deuxième cas le fait que le désaccord soit généralement précédé d'un certain « délai » ou d'une préface, accompagné de quelque minimisateur, et surtout d'une justification. Que le désaccord ait bien plus que le désaccord besoin d'être argumenté, on le voit en comparant par exemple les enchaînements suivants, dont le second est assurément nettement plus bizarre que le premier :
- (1) Je ne suis pas du tout d'accord avec toi — Ah bon pourquoi ?
 (2) Je suis tout à fait d'accord avec toi — Ah bon pourquoi ?
- 12 Cela dit, Pomerantz (1978) signale aussi des exceptions à ce principe de préférence pour l'accord. Par exemple après un compliment, lorsque la réaction prend la forme d'un accord (mais elle peut aussi se réaliser tout autrement : désaccord nuancé, rejet argumenté, demande de confirmation, etc.), celui-ci présente très systématiquement certains traits caractéristiques des enchaînements non préférés (accord hésitant, réticent ou minimisé). L'explication en est bien évidemment à chercher du côté de la « loi de modestie » et plus généralement, il serait facile de montrer que le fonctionnement du système de préférence est fortement tributaire du *face work* (Lerner 1996)⁴.
- 13 Donc : l'enchaînement préféré est fonction à la fois de la nature de l'acte initiatif (sa visée illocutoire) et des exigences du *face work*. Mais ces deux facteurs se conjuguent pour octroyer le statut d'enchaînement préféré aux assertions du genre de celles qui constituent la matière principale de nos débats (il est rare que ce soient des compliments) — or c'est manifestement le contraire qui est le cas.

- 14 Comme quoi il est absolument nécessaire de prendre en considération dans cette affaire (comme dans bien d'autres en analyse du discours) un autre facteur encore : les caractéristiques propres au « genre » dont relèvent les données que l'on étudie (et en premier lieu, les visées des participants à l'interaction).

2. Les débats de l'entre-deux-tours des présidentielles

2.1. Des interactions orientées vers le désaccord

- 15 Tout débat est de nature intrinsèquement confrontationnelle (dans « débattre », il y a « battre »), mais c'est tout particulièrement le cas de ces débats où s'affrontent, à la veille du deuxième tour des élections présidentielles, les deux finalistes du premier tour, dont l'objectif principal est de tenter de triompher de l'adversaire : on a affaire à des « duels », dûment réglementés, visant à la mise à mort symbolique du/de la rival/e. Bien que ces débats se déroulent sur fond d'accords en tous genre (*background* commun, valeurs partagées, consensus sur les règles du débat...), ce sont les points de désaccord qui sont dans ce contexte pertinents (puisque le but est de permettre aux futurs électeurs de choisir en toute connaissance de cause), et ce sont les divergences qu'il s'agit, pour les candidats comme pour les animateurs, de mettre en évidence :

1974, VGE : alors apportez/ la démonstration de ce que vous dites/ et **moi/ je vais vous apporter/ la démonstration/ du contraire**

1995, LJ : je crois que ce débat peut révéler/ en tout cas je souhaite qu'il révèle que : (.) justement euh (.) **nos visions de la société sont différentes/** pas totalement opposées **nous appartenons à la même communauté internationale (.) mais elles sont euh différentes** et nos deux personnalités aussi sont sensiblement différentes (.) et je crois qu'**on pourra le montrer**

1981, FM : vous n'êtes pas le président de la République ici/ (.) **vous êtes simplement mon contradicteur**

2007, PPDA : et bien sûr les règles seront les mêmes pour tout le monde/ c'est-à-dire même temps de parole/ euh mêmes questions/ **les réponses je le suppose seront différentes/**

- 16 On peut donc affirmer d'entrée que ces interactions sont « orientées vers le désaccord ». Est-ce à dire qu'elles manifestent en tous points une « préférence pour le désaccord »⁵, c'est-à-dire que le système s'inverse sur toute la ligne dans le cas de ces interactions, eu égard à l'ensemble des critères généralement invoqués pour qualifier un type d'enchaînement de préféré ou non préféré ?
- 17 C'est ce que nous allons examiner en envisageant d'abord rapidement le critère de la fréquence, puis plus en détail (section 3.) celui de la formulation des désaccords.

2.2. Le critère de la fréquence

- 18 Le corpus est constitué des six débats suivants (soit un total d'environ quinze heures) :
- (1) Débat de 1974 entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand ;
 - (2) Débat de 1981 entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand ;
 - (3) Débat de 1988 entre Jacques Chirac et François Mitterrand ;
 - (4) Débat de 1995 entre Jacques Chirac et Lionel Jospin ;
 - (5) Débat de 2007 entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy ;
 - (6) Débat de 2012 entre François Hollande et Nicolas Sarkozy.

- 19 Que les désaccords soient considérablement plus fréquents que les accords dans ces débats, c'est une évidence frappante à la simple écoute du corpus — mais dans quelle proportion ? il semble impossible de répondre à cette question de manière précise (c'est-à-dire chiffrée), pour les raisons suivantes.
- 20 Il y a d'abord le problème de la délimitation du phénomène, par exemple en cas de désaccord partiel : va-t-on comptabiliser comme des désaccords les cas où le co-débatteur « nuance » l'énoncé précédent sans pour autant lui faire subir une véritable inversion de son orientation argumentative ? Ainsi dans les extraits suivants :
- 2012, NS : nous ne sommes pas dans **UNE crise** monsieur Hollande mais dans **DES crises**
- 1995, JC : c'est un diagnostic que j'ai porté/ (.) déjà depuis un certain temps/ (.) et qui se traduit par **une fracture sociale**/ (.) qui met en cause la cohésion de notre pays/ [...]
- LJ : [...] et je dirai/ **pour reprendre l'image en la modifiant** de Jacques Chirac/ tout à l'heure/ **je pense pas que ce soit une fracture**/ parce qu'une fracture au moins c'est net/ ça bouge pas/ et on la réduit/ (.) là **il s'agit plutôt d'une FAILLE** de quelque chose qui fait que deux France s'éloignent\ et moi je ne veux pas que ces deux France s'éloignent [...]
- JC : **c'est vrai**/ il y a deux France\ (.) et **c'est vrai que (.) fracture ou faille/ ça s'écarte**\ (.) et **c'est vrai** qu'il y a de plus en plus de Français/ qui sont sur le bord de la route
- 21 Il n'est pas toujours facile non plus de repérer le phénomène. On reviendra plus loin sur la question des marqueurs du désaccord, mais le problème ne se réduit pas à cette question, tant s'en faut. Il se pose par exemple lorsqu'on est en présence de longues tirades produites en parallèle sur un même thème par les deux débatteurs : on a bien affaire à des discours divergents, mais en l'absence de tout marqueur adversatif, le désaccord se trouve en quelque sorte noyé dans un abondant flux assertif. Il peut aussi être différé, par exemple lorsqu'en 1988, Chirac accuse Mitterrand d'une certaine complaisance à l'égard de l'immigration clandestine, ce n'est que six minutes plus tard que Mitterrand rétorque que non, il ne fait preuve d'aucun laxisme à cet égard.
- 22 Le dénombrement des désaccords implique encore que l'on soit en mesure de dire s'il s'agit du même désaccord ou de deux désaccords différents (portant sur différents « objets de désaccord »), mais ce découpage est bien souvent impossible du fait qu'un désaccord ponctuel va se trouver « filé » sur une longue séquence polémique faite de réfutations, contre-réfutations et contre-contre-réfutations, l'objet du désaccord pouvant se déformer progressivement en chemin et donner lieu à diverses greffes et excroissances qui ne sont pas faites pour simplifier l'analyse.
- 23 Cela dit, même en l'absence de toute précision chiffrée (le comptage des accords n'étant pas plus aisé que celui des désaccords), il semble incontestable que les désaccords sont représentés dans le corpus de façon massive, à la différence des accords qui non seulement sont rares mais aussi, lorsqu'il adviennent, ne sont presque jamais de « vrais accords », comme je vais l'illustrer rapidement avant d'en venir au cas des désaccords.

2.3. Le cas des accords

- 24 Signalons d'abord que la fréquence des accords varie selon les débats : on n'en trouve quasiment aucun en 2012, les débats les mieux pourvus à cet égard étant ceux de 1995 et de 2007, dont la tonalité est par ailleurs bien différente⁶.

- 25 Le débat de 1995 (Chirac/Jospin) est considéré par tous les analystes comme étant le plus courtois et le moins violemment polémique. On y trouve en effet une dizaine de vrais accords, parfois renforcés :

JC : permettez/ monsieur Jospin/ juste un mot/[je veux dire que] je **partage entièrement**&

LJ : [je vous en prie\]

JC : &votre **sentiment**\ euh **nous n'avons pas sur ce point une conception différente**\

- 26 En ce qui concerne le débat de 2007, on y voit Sarkozy s'employer à souligner les « points d'accord », tout en reprochant à Royal de refuser de reconnaître leur existence — stratégie qui vise de la part de Sarkozy à construire de lui-même un éthos à la fois « beau joueur » et « rassembleur » (à travers des formules telles que « vous avez tout à fait raison » mais aussi « on se rejoint », « on se retrouve »...), tout en attribuant à sa rivale un éthos « sectaire »⁷ :

NS : est-ce que au moins/ (.) sur ce choix-là/ (.) **nous ne pourrions pas**/ gauche et droite/ (.) opposition et majorité/ selon les choix des Français/ (.) **nous trouver d'accord/ pour dire**/ ben bien sûr\ [...]

NS : alors un dernier point/ (.) **parce que c'est un point/ d'accord**\

NS : mais soyez pas désagréable/ pour une fois/ **on s'rejoint**\ [...] **c'est alleluia**/

- 27 Mais venons-en à l'idée que d'une manière générale, dans ces débats l'accord est non seulement très minoritaire, mais aussi rarement « authentique ». Cette idée peut se décliner de différentes manières.

- 28 Il arrive que l'accord porte sur des sujets très généraux, sur lesquels les deux candidats ne peuvent qu'être d'accord (comme on le dit familièrement, l'admettre « ne mange pas de pain ») — la chasse aux clandestins, la justice indépendante, l'état impartial, ou bien encore :

1988, FM : vous avez raison/ de vouloir réussir/ (.) voilà un point/ sur lequel/ nous nous retrouvons\ et euh/ je ne voudrais pas que ce débat se déroule/ (.) simplement/ dans la contradiction\

- 29 Lorsqu'il porte sur des points plus précis, il s'agit le plus souvent d'un accord partiel, assorti de restrictions venant en limiter la portée (« je suis d'accord sur ce point », « d'accord avec le début de ce qu'a dit Jacques Chirac », « là-dessus on est d'accord »). L'accord peut aussi être suivi d'une réserve quelconque — accord sur les problèmes mais pas sur leur hiérarchie :

2007, NS : **bien sûr que c'est important**/ les logements sociaux\ (.) mais pour moi/ **c'est plus important**/ de permettre aux Français/ de devenir propriétaires/ de leur logement\

- 30 sur les constats mais pas sur les causes :

2007, NS : alors un dernier point/ (.) parce que c'est un point/ d'accord\ (.) c'est sur l'hôpital\ (.) bien sûr/ qu'y a un malaise/ de l'hôpital\ (.) [...] mais madame/ qu'est-ce qui a désorganisé/ l'hôpital\ (.) ce sont les 35 heures/ (.)

- 31 sur les objectifs mais pas sur les moyens :

1988, JC : sur euh : (.) ces problèmes/ au niveau général/ nous sommes tous d'accord\ bien entendu et/ (.) je souscris tout à fait/ à ces objectifs\ (.) ce qui me conduit simplement à à (.) une observation et une question/

2007, NS : **vous avez raison**/ (.) il FAUT réduire l'endettement de la France\ (.) **le problème/ c'est comment/ on le fait**\

2007, SR : alors/ la relance de la croissance/ c'est encore plus intéressant/ (.) **vous n'avez (.) donné/ (.)** aucun moyen/ (.) pour relancer/ (.) la croissance\ (.) moi j'en ai un/ (.) parce que vous avez raison/ (.) il FAUT relancer/ la croissance\

- 32 La formulation de l'accord peut même être suivie d'une expansion qui inverse carrément l'orientation argumentative globale de l'énoncé : c'est le mécanisme appelé parfois *concession*⁸ (« très bien mais alors... » ; « vous avez raison mais le problème c'est que... » ; « on est d'accord, sauf que... » ; « naturellement, encore faut-il que... »), par lequel l'accord se délite au fur et à mesure que progresse le tour, si bien qu'à la fin il n'en reste plus grand chose :

1995, JC : vous dites/ euh il faut (.) améliorer la croissance\ (.) **bravo/ (.) c'est tout à fait mon sentiment/ (.) seulement** qu'est-ce que j'observe\ [...]

2007, NS : **bien sûr** madame\ **très bien/ mais alors/** expliquez-nous pourquoi/ [...]

- 33 Il existe bien d'autres moyens de mettre l'accord au service de ses propres intérêts argumentatifs, et en même temps de se prémunir contre le risque de voir sa « face » mise à mal lors du ralliement (par lequel on « tombe » d'accord avec l'autre) ; par exemple, la stratégie qui consiste à « tirer la couverture à soi », soit en procédant à une surenchère (« d'accord mais je crois qu'il faut aller plus loin »), soit en s'attribuant (ou en attribuant à ses proches) le principal mérite de l'objet sur lequel porte l'accord :

1995, LJ : alors\ (.) euh/ j'en suis évidemment d'accord/ (.) et d'autant/ qu'il me semble avoir été/ (.) un des premiers/ [...]

alors je ne suis pas en désaccord avec cette mesure/ (.) d'autant moins en désaccord qu'elle est une reprise/ (.) du contrat de retour à l'emploi qui avait été créé par Martine Aubry/ (.)

- 34 Pour conclure sur la question des accords, on dira qu'ils apparaissent dans ce contexte comme correspondant au type non préféré de réaction à une assertion, à la fois par leur caractère exceptionnel et par les réticences et réserves qui accompagnent le plus souvent leur formulation, une propriété toutefois leur faisant défaut qui caractérise en principe les enchaînements non préférés : ils ne sont quasiment jamais argumentés ni justifiés (à l'exception du cas bien particulier illustré par le tout dernier extrait).
- 35 Pour les désaccords c'est exactement l'inverse : ils partagent la plupart des propriétés des enchaînements préférés, sauf qu'ils sont très systématiquement argumentés.

3. Les désaccords dans le corpus des débats

3.1. La formulation des désaccords

3.1.1. Les cadres de réalisation du désaccord

- 36 Prototypiquement, le désaccord s'inscrit dans le schéma suivant :
- 37 • A affirme X : *X est vrai pour moi* (X pouvant être un contenu positif ou négatif, voir *infra*) ;
- 38 • B exprime son désaccord : *X est faux pour moi* — le désaccord proprement dit s'accompagnant généralement d'une justification, ainsi que d'une précision concernant Y (= non-X) qui est vrai pour B. Exemples :

1974, FM : ce que je trouve critiquable/ c'est que *cela serve/ les intérêts/ d'une seule personne/*

VG : **ça ne sert pas les intérêts d'une seule personne/** [...] nous ne versons jamais l'argent/ comme vous dites/ (.) à une seule personne\ [...]

2007, SR : eh bien je vous les ai données[*je vous les ai données*
 NS : **[non vous ne me les avez pas données (.)]** puisque [...]

- 39 Ces débats étant orchestrés par deux animateurs, on peut avoir aussi, quoique beaucoup plus rarement, le schéma trilocal suivant :

1981, JB [Jean Boissonnat] : vous y êtes favorable/

FM : j'y serai favorable\ [...]

MC : *vous aussi/ monsieur Giscard d'Estaing/*

VGE : **non\ pas du tout**

1981, MC : c'est votre/ (.) avis aussi/ monsieur =

VGE : **=non/ (.) mon avis est tout à fait différent/**

- 40 Notons dans le dernier extrait le caractère précipité (signalé par le signe =) de la réaction de VGE (qui ne laisse même pas à l'animatrice Michèle Cotta le temps de compléter son terme d'adresse), contrairement à ce qui est censé caractériser les enchaînements non préférés : on y reviendra.

3.1.2. Les formes de réalisation du désaccord

- 41 Le désaccord peut prendre des formes extrêmement diverses. Cette diversité, ainsi que la polyvalence de la plupart de ces formes, interdisent le repérage automatique des marques de désaccord, en dépit de certaines propositions comme celle de Dupuy & Marchand (2011 : 144), à qui l'on doit cette liste pour le moins surprenante des supposés marqueurs de désaccord sur lesquels ces chercheurs fondent leur analyse de l'évolution à cet égard des débats présidentiels (le dernier étant celui de 2007) :

les duellistes marquent plus facilement que par le passé leur désaccord avec l'adversaire, comme le montre l'emploi croissant des formes *non, faux, mais, oui, accord* (figure 9) : on contredit l'autre beaucoup plus souvent qu'avant.

- 42 Avant de proposer à notre tour un inventaire des principaux moyens d'expression du désaccord figurant dans le corpus, signalons l'absence de « [je ne suis] pas d'accord [avec vous] », alors que l'emploi positif est bien attesté (« [je suis] d'accord [mais...] »)⁹ ; et ajoutons que « d'accord » est parfois employé par antiphrase, en particulier dans la tournure « ah d'accord », cet emploi ironique étant surtout caractéristique de la rhétorique sarkozienne :

2007, SR : parce que/ ça n'était pas suffisant/[sans doute\ et et qu'en particulier/

NS : [ah bon/ **ah d'accord** parce que/ ah bon/ **ah bon\ d'accord**

- 43 (1) L'expression du désaccord repose sur *la modalité négative de l'énoncé réactif*, qui peut reprendre en le niant l'énoncé précédent :

1974, FM : mais puisque vous parliez de/ pillage/ (.) des affaires [publiques/ [...]

VGE : **[je ne parle pas de pillage\ (.) non**

- 44 ou plus communément, se condenser en une prophrase (morphème « non » ou ses variantes renforcées comme « pas du tout », « absolument pas », etc.) :

1981, FM : ça s'est aggravé\

VGE : **non**

- 45 Il importe à ce propos de rappeler que contrairement à ce qui est souvent affirmé, on ne saurait assimiler « non » et l'expression du désaccord, pour la double raison qu'en français, d'une part « non » peut exprimer l'accord et d'autre part, le désaccord peut aussi être exprimé par « si ».

- 46 • « Non » exprimant l'accord

- 47 Selon les règles officielles de distribution des morphèmes *oui/si/non*¹⁰, l'emploi de « non » est conditionné par la polarité, en l'occurrence négative, de l'énoncé dans lequel il se trouve inséré ; la forme va donc exprimer l'accord lorsqu'elle réagit à un énoncé lui-même négatif :
- 1995, JC : [...] l'armée n'a plus besoin d'une classe complète/ (.) bon\
LJ : **ah non non non** mais là-dessus **on est d'accord**
- 48 Il arrive toutefois que dans un tel cas, « non » exprime un désaccord, c'est-à-dire que la valeur interactive d'opposition l'emporte sur la valeur modale, par exemple dans un échange tel que :
- Il ne fait pas beau — Mais non, il fait très beau au contraire !*
- 49 Le corpus offre quelques attestations de cet emploi, ainsi dans l'extrait suivant où « mais non » signifie « il est faux que le financement ne soit pas résolu » :
- 2007, SR : écoutez\ (.) *le financement n'est pas résolu/ vous le savez très bien : :*
NS : madame **mais non** :/ (.) madame (.) écoutez ç ç **ça c'est quelque chose qui n'est contesté par personne/** (.) les lois Fillon (.) ont prévu [...]
- 50 L'emploi modal de « non » (le seul reconnu par la grammaire traditionnelle) peut donc entrer en conflit avec l'emploi interactionnel (bien attesté à l'oral quoique minoritaire). Dans de tels cas, seules des considérations de cohérence sémantique, éventuellement confortées par certains indices linguistiques (comme le connecteur « mais »), prosodiques ou mimiques, peuvent permettre la désambiguïsation de la forme, qui dans un exemple tel que le précédent entre en concurrence avec « si ».
- 51 • « Si » exprimant le désaccord :
- 52 Pour réfuter un énoncé négatif c'est normalement la forme « si » qui est attendue (alors que non peut exprimer un accord ou un désaccord, « si » exprime toujours un désaccord, et « oui » toujours un accord) :
- 1995, JC : mais monsieur Jospin/ c'est c'est pas le problème\
LJ : **si\ c'est le problème\ que je pose**
2007, NS : [...] qu'est-ce que vous changez dans les 35 heures parce que *on n'y comprend rien*
SR : **si si/ (.) vous avez parfaitement compris/** mais vous vous faites semblant/ de ne pas comprendre\
2012, NS : il était en déficit [...]
FH : **non\ (.) non/ il ne l'était pas**
NS : **si/ si si/**
- 53 (2) L'expression du désaccord peut aussi reposer sur *diverses unités lexicales à valeur réfutative* (que je vais ici me contenter d'énumérer de façon non exhaustive) :
- 54 • Verbe ou locution verbale à la première ou à la deuxième personne (dans le premier cas on a affaire à une tournure performative) :
- 1974, FM : **je m'inscris en faux** cependant/ de la façon la plus précise/ (.) contre le fait/ euh ou votre affirmation/ (.) que le SMIC/ (.) euh aurait été augmenté/ (.) euh davantage/ que le salaire moyen\ **c'est le contraire\ qui s'est produit**
1988, VGE : pouvez-vous vraiment/ (.) contester ma version des choses/ en me regardant dans les yeux/
FM : dans les yeux/ **je la conteste/** (.) car/ [...]
1981, FM : vous trompez/ nos concitoyens/ lorsque **vous prétendez/** avoir une majorité\ (.)
1981, VGE : alors sur ce point/ **vous vous trompez** tout à fait
2012, NS : quand monsieur Hollande dit [...] **il a tort**\ (.) parce que [...]

- 55 • Adverbe ou expression adverbiale :
- 1974, FM : **contrairement à ce que vous avez dit**/ le Programme commun/
respecte/ le marché commun\
1981, VGE : mais à la différence/ de celle que propose monsieur Mitterrand/
qui sont générales/ par abaissement des limites d'âge/ ce sont au contraire/ des
possibilités ouvertes/ par voie/ (.) conventionnelle\
1981, VGE : si le franc est resté/ au contraire/ une des monnaies du monde/ (.) qui
est restée la plus stable/ au cours des dernières années\
1981, FM : je tiens **au contraire**/ à/ (.) supprimer (.) les droits de succession en
ligne directe
1995, LJ : je pense **contrairement à vous** \ [...]
- 56 • Prédicat adjectival ou nominal (« ce n'est pas vrai/ exact » ; « c'est faux/ inexact/
erroné » ; « c'est une erreur/ une contrevérité/ un mensonge ») :
- 2012, NS : ce n'est pas exact \ =
FH =si/ c'est vrai\
2012, FH : non là/ vous avez fait/ **une erreur** /d'interprétation\
2012, NS : dire que je n'ai rien obtenu de l'Allemagne/ que la FRANCE n'a rien
obtenu\ de l'Allemagne\ (.) c'est faux\ (.) c'est une contrevérité/
- 57 Reste à envisager la question, importante pour la problématique de la préférence, du
renforcement/adoucissement des procédés d'expression du désaccord (rappelons que
le renforcement est censé caractériser plutôt les enchaînements préférés, et
l'adoucissement les enchaînements non préférés).

3.1.3. Adoucissement et renforcement de l'expression du désaccord

- 58 En fait le corpus offre toute la gamme des réalisations possibles du désaccord, de la plus
adoucie à la plus renforcée en passant par la formulation neutre :
- ce n'est pas vrai/ ce n'est pas exact/ c'est inexact/ c'est faux/ faux faux faux/ faux
archifaux
- 59 Le degré d'intensification ne semble pas véritablement proportionné au degré de
désaccord, étant donné qu'un même locuteur peut recourir successivement, à propos
du même objet, à des expressions de force variable :
- 1988, FM : non\ c'est **inexact** \ (.) c'est **inexact** \ [...] ce n'est **pas exact du tout**
1995, LJ : je ne suis pas favorable/ à ce système/ [...] je suis tout à fait défavorable à
vos solutions sur le logement\
60 (1) En ce qui concerne les *procédés d'adoucissement* du désaccord, les mieux représentés
sont les suivants :
- 61 • Les tournures négatives
- 1981, FM : tout rejeter sur le pétrole/ **ce n'est pas vrai/ ce n'est pas juste** \
1988, FM : nous continuons vraiment/ de vivre/ euh (.) sur d'étranges/ nuages\ (.)
ce que/ je veux vous dire\ c'est que/ (.) euh\ (.) ce n'est pas vrai\ ce n'est pas exact/
(.) que (.) l'impôt sur euh (.) les grandes fortunes/ (.) soit/ (.) plus cher/ (.) qu'en
Allemagne\
62 • Les expressions à visée réparatrice :
- 2007, NS : mais non c'est pas possible/ madame\ **excusez-moi** \ [...]
madame **excusez-moi**/ ce n'est pas exact\ [...]
pardon de vous le dire/ vous faites une erreur\
63 Mais le problème se complique du fait d'emplois manifestement litotiques et/ou
ironiques, auquel cas on a affaire à de *pseudo-adoucisseurs*. François Mitterrand fait en la

matière figure d'expert, sans en avoir toutefois l'exclusivité (le dernier exemple mentionné est emprunté à Ségolène Royal) :

1974, FM : il semble/ que (.) vous n'avez pas une notion très exacte/ du rôle du président/ de la République\ (.) le président de la République/ n'a PAS/ à présenter un programme de gouvernement\

1988, FM : euh ce qui m'a **amusé** c'est la comparaison/ entre [...] **ce sont simplement des modes de** calcul (.) un peu particuliers\

1988, FM : j'ai l'**impression** qu'il y a **un peu de confusion** dans cet affaire\

1988, FM : je vous entendais/ avec plaisir/ tout à l'heure/ é- évoquer euh\ (.) ce s-magnifique perspective/ qui n'est pas un mirage/ (.) d'un homme/ (.) dans l'espace/ (.) d'un homme EUROPéen/ (.) dans l'espace/ [...] j'ai j'ai j'avais moins tendance à sourire/ lorsque vous avez parlé de la réussite/ de votre politique économique\

2007, SR : [...] donc vous venez de dire/ une série/ (.) d'erreurs/ (.) ça peut arriver/ mais (.) il faudra que vous révisiez/ (.) un peu votre sujet/ car il ne s'agit pas de la quatrième\ mais de la troisième/ génération\

64 Par ailleurs, la formulation peut combiner procédés adoucisseurs et aggravateurs :

1974, VGE : monsieur Mitterrand a dit à l'instant une chose que je suis obligé de rectifier/ qui n'est pas exacte/ doublement\

65 (2) En ce qui concerne les *procédés de renforcement* :

66 • L'enchaînement rapide (ou *latching*, qui s'oppose au *delay* caractéristique des enchaînements non préférés — voir aussi l'exemple mentionné en 3.1.1.) :

1981, FM : [...] je veux dire par là/ que pendant quarante et un jours/ il a bien fallu qu'il fasse quelque chose\ =

VGE : =non\

67 • La forte intensité vocale (signalée par la majuscule dans la transcription) :

1974, VGE : vous avez déjà cité ce chiffre/ et je me suis assuré/ qu'il était **FAUX**\

68 • Certains procédés morphologiques ou lexicaux (« *archifaux* », « vous vous trompez tout à fait », « c'est un erreur *totale* », « ça n'a rien à voir »...) :

2007, SR : moi je crois (.) **tout le contraire** de ce que vous venez de dire\

2012, NS : [...] je conteste donc/ (.) **formellement** (.) vos chiffres/

69 • Certains procédés stylistiques, comme la répétition¹¹ ou le cumul des marqueurs d'intensification (une fois encore on doit à Sarkozy les exemples les plus caractéristiques) :

2007, SR : mais *c'est très injuste*/ [en fonction du patrimoine

NS : [non non non/ non non\ c'est pas du tout injuste

2007, NS : [non mais/ pas du tout\ (.) c'est **faux**\ [...] **faux**\ (.) c'est **faux**\

2012, FH : vous le connaissiez sans doute/ bien/ pour le nommer/ à cette haute/ fonction\ (.) mais je trouve que\ [(.) faire venir/ sur euh le terrain Dominique Strauss Kahn/ ne me paraît pas/

NS : [non non non non/ non\ non non/ (.) non non/

2012, NS : vous dites/ que j'ai supprimé/ les RASED\ (.) **faux**\ (.) **archi/faux**\

70 En l'absence de toute quantification comparée de ces deux phénomènes, il semble que l'on puisse affirmer sans grand risque que les procédés d'intensification du désaccord sont à la fois plus diversifiés et plus fréquents, donc mieux représentés dans le corpus que les procédés d'adoucissement, surtout si l'on tient compte de l'existence de pseudo-adoucisseurs (alors que l'on ne rencontre pas de pseudo-renforçateurs).

71 Avant de tirer la conclusion de ces analyses en ce qui concerne le statut de l'accord par rapport au système de la préférence, regardons rapidement ce qui peut prêter à désaccord dans ce corpus de débats, à partir de quelques exemples qui nous

permettrons en même temps de rappeler que l'extension du désaccord peut être extrêmement variable, allant d'une brève réaction réfutative (désaccord ponctuel) à une longue séquence en forme de négociation, dont il est d'ailleurs bien rare qu'elle aboutisse à un accord (désaccord « filé »).

3.2. Les objets de désaccord

1974, FM : je m'inscris cependant/ de la façon la plus précise **contre le fait/ euh ou votre affirmation/** (.) que le SMIC/ (.) euh aurait été augmenté/ (.) euh davantage/ que le salaire moyen\

- 72 Le rectificatif de Mitterrand est ici tout à fait justifié : ce n'est pas avec un fait mais avec un dire que l'on s'énonce en désaccord. Mais sur quels objets peuvent porter ces affirmations susceptibles de donner lieu à désaccord ? On en distinguera à l'examen du corpus trois grandes catégories.

3.2.1. Désaccord concernant des faits

- 73 Les désaccords les plus fréquents portent sur différents types de réalités factuelles, et d'abord les chiffres, qui sont l'objet de bagarres constantes entre les candidats (lesquels allèguent à qui mieux mieux le *fact checking* des experts), par exemple en 2012 entre Hollande et Sarkozy :

FH : donc vous vérifierez vos chiffres\
[...]

NS : bon/ vous me permettrez/ de de revenir sur les chiffres que vous avez donnés/
monsieur Hollande/ ils sont FAUX\
[...]

NS : bon nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres/ et là encore/ les observateurs
feront litière/ de tout cela\ [...] je conteste donc/ (.) formellement/ (.) vos chiffres\
[...]

NS : le déficit/ depuis 2007/ a augmenté/ non pas de 600 milliards/ mais de CINQ
cents milliards\ première erreur\ (.) c'est une erreur/ monsieur Hollande/ (.) et une
erreur de CENT milliards/

FH : non/ le chiffre est exact\
[...]

NS : écoutez/ demain/ (.) tous les journalistes/ [pourront]

FH : [oui/ oui/ pourront confirmer/ il n'y a aucun doute/ sur le sujet\
[...]

- 74 Le désaccord peut aussi porter sur l'analyse de la situation, l'action passée de l'adversaire, son programme, etc. Exemple de double désaccord filé extrait du débat de 2007, et concernant l'accueil dans les écoles des enfants handicapés :

SR : [...] on ne peut pas avoir détruit/ l'accueil des enfants handi [capés à l'école/

NS : [c'est faux/ madame\ =

SR : =non ça [n'est pas/ faux\
[...]

NS : [il y a trois fois plus/ d'enfants scol- handicapés/ scolarisés/ aujourd'hui/
[qu'à votre époque/ madame\
[...]

SR : [ce n'est pas vrai\ (.) ce n'est pas/ vrai\ (.) vous venez de réfléchir à cet
argument&

NS : [c'est faux madame\ (.) et vous n'avez pas

SR : &[(.) toutes les associations&

NS : [non/ madame\
[...]

SR : &ont protesté auprès de vous (.) [parce que vous avez supprimé les auxiliaires
d'intégration\
[...]

NS - : [ce n'est pas/ exact\ (.)

- 75 Les désaccords de ce type débouchent sur une mise en cause indirecte de la compétence de l'adversaire, ainsi que de son honnêteté si l'erreur est suspectée d'être accompagnée d'une volonté de tromper (il s'agit alors d'un mensonge), voire de nuire (il s'agit alors d'une calomnie) — ainsi de cette accusation portée par Sarkozy contre Hollande en 2012, et que l'attaqué récusé avec une véhémence teintée d'ironie :

NS : c'est un mensonge/ (.) et c'est une calomnie\ (.) [vous êtes un petit/ calomniateur/ en disant ça\

FH : [vous utilisez toujours/ les mêmes mots/ mais c'est exactement/ ce que vous avez fait\

3.2.2. Désaccord portant sur la reformulation par B du dire de A

- 76 C'est de nouveau l'honnêteté de B qui est indirectement mise en cause par A accusant B de déformer voire caricaturer ses propos :

1974, FM : [...] mais puisque *vous parliez de pillage/ (.) des [affaires publiques/ avec le Programme commun/*

VGE : **[je ne parle pas de pillage**

FM : non/ vous avez [employé l'expression/ plusieurs fois/ [pendant la campagne

VGE : **[non/ non] [non/ non/**

non/ non/ non/ j'ai jamais employé cette expression/ monsieur Mitterrand

1988, JC : s'agissant de l'Europe/ (.) **vous avez l'art de la caricature/**

1995, LJ : donc **il ne faut pas (.)** là sur ce point **déformer ma pensée/ [...]** je ne pense pas cela hein\

2007, exemples en vrac (tous dus à Ségolène Royal) :

ne déformez pas mes propos

je ne veux pas vous laisser dire des choses qui sont inexactes je ne démantèle pas les lois Fillon [= je ne dis pas que je démantèle...]

je ne vous ai pas traité d'immoral et de menteur j'ai dit [...]

ce n'est pas ce que je viens de dire (.) je répète [...]

non ce n'est pas vrai ce n'est pas ce que j'ai dit

2012, exemples (tous dus à François Hollande) :

vous ai-je parlé de ça

ce n'est pas du tout ce que j'avais dit

ce n'est pas mon expression

vous faites là aussi **un raccourci qui n'est pas juste**

ne caricaturez pas les positions c'est pas la peine

- 77 Les désaccords envisagés précédemment débouchent indirectement sur une mise en cause de certaines des qualités de l'adversaire (en tant que débateur mais aussi en tant que futur président de la République), comme sa compétence ou son honnêteté. Dans le dernier type de désaccords que nous allons mentionner, les enjeux d'*éthos* sont plus évidents encore : il s'agit pour le locuteur de réagir à une attaque personnelle (mise en cause directe de ses qualités de « présidentiable »), le désaccord prenant alors volontiers des formes plus violentes et émotionnelles.

3.2.3. Désaccord réagissant à une attaque personnelle

- 78 Le désaccord porte successivement sur l'attribution par l'adversaire d'un *éthos* « non ferme », « laxiste », « immoral », et « girouette » (dans le dernier cas l'accusation est réciproque et donne lieu à une double dénégation) :

1981, FM : je pense/ que là/ *vous avez manqué/ de fermeté\ (.)* ça vous arrive/ assez souvent\

VGE : là monsieur Mitterrand/ je vous arrête tout de suite/ (.) expliquez vous/ (.)

1988, JC : ce que je voudrais savoir\ (.) euh : monsieur Mitterrand/ c'est/ (.) euh si (.) là encore/ (.) vous avez/ (.) euh *changé d'avis/ si/ (.) vous avez abandonné/ un peu (.) l'appréciation/ (.) antérieure/ à quatre vingt six (.) euh :: je dirai un peu indulgente/ et (.) on dit aujourd'hui/ laxiste\ (.) euh dans le domaine de la sécurité/ (.) FM : **vraiment/ je n'accepte pas/ (.)** et je le dis aux Français qui m'écoutent/ (.) **les incriminations/ (.)** dont vous vous êtes fait l'interprète\ (.) dans la lutte/ (.) contre/ (.) l'insécurité*

2007, SR : là/ je pense/ que l'on atteint le summum/ de l'immoralité/ politique\ (.) je suis scandalisée/ de ce que je viens d'entendre\ [...]

NS : madame Royal ose/ (.) **employer le mot/ (.) immoral\ (.) c'est un mot\ fort/ [...]** **traiter/ votre contradictoire/ D'IMMORal (.) et de menteur/ je vois pas/ ce que ça a de sain/ =**

SR : =si/ =

NS : = **et d'utile/**

2012, FH : j'essaie d'avoir une cohérence dans les convictions/ je n'en change pas en fonction des circonstances [...]

NS : monsieur/ (.) monsieur/ Hollande\ **je sais/ que vous avez le sens de l'humour/ (.) mais VOUS tenir bon/ sur vos convictions/ (.) c'est/ franchement/ (.) pas vous/ (.) et pas ça\ (.) [...]** si vous êtes pas quelqu'un\ qui varie/ comme la girouette/ qui tourne sur les clochers/ [...]

FH : et vous/ vous avez pas changé/ sur le droit de vote/ des étrangers/ [...]

et vous avez pas changé/ sur le/ (.) sur le voile à l'école/pareil\ vous avez changé\

NS : **monsieur Hollande/ ce n'est pas exact**

4. Conclusion

- 79 Au terme de ces analyses, pour répondre à la question du caractère préféré ou non du désaccord, on la mettra en relation avec la visée globale de ces débats. Ainsi que le rappelle en 1974 Valéry Giscard d'Estaing, il ne s'agit pas pour les candidats de se convaincre mutuellement, mais d'éclairer le choix des futurs électeurs :

1974, VGE : dans ce débat/ il y a quelque chose que nous n'essaierons pas de faire/ qui est de nous convaincre mutuellement\ [...]

ce que nous devons faire/ c'est d'**éclairer le choix des Françaises et des Français\ [...]** c'est l'utilité de ce débat/ (.) **D'ÉCLAIRer/ votre choix**

- 80 Or « éclairer le choix des Français/es », c'est mettre en lumière (rendre « visibles ») les points d'accord et les points de désaccord afin que les électeurs puissent se déterminer en toute connaissance de cause :

2007, NS : j'espère qu'à la fin du débat/ i pourront se dire/ ben voilà\ on en sait un peu plus\ on a compris\ (.) ce que l'un/ et l'autre\ nous voulons faire pour la France\

- 81 Dès que cet objectif est atteint, c'est-à-dire dès qu'un accord ou désaccord est acté sur un point particulier¹², il ne reste plus qu'à passer à autre chose :

2007, PPDA : alors **puisque'on vous a presque mis d'accord sur ce sujet/ (.)** on voudrait (.) aborder un sujet [...]

2007, PPDA : alors\ puisque (.) visiblement (.) on n'arrivera pas à vous mettre d'accord sur les retraites/ [...]

- 82 Toutefois une dissymétrie importante apparaît entre l'accord et le désaccord dans la mesure où dans ce contexte, ce sont les divergences qui sont de loin les plus pertinentes, en tant qu'elles permettent de départager les deux candidats en lice :

1995, LJ : mais je préférerais quand même **puisque'il y a peu de temps** et que nous ne pourrions pas l'un et l'autre développer nos conceptions\ de politique étrangère/

euh venir sur **quelques points/ qui représentent des différences/** entre l'approche de Jacques Chirac/ et la mienne/
 2012, DP : [...] **on n'a pas beaucoup de temps\ donc** je vous propose/ de **vous concentrer/ sur des points précis/ qui sont/ au cœur/ de vos désaccords** (.)
 [...] y a un autre sujet/ qui vous divise/ c'est le droit de vote/ pour les immigrés/

83 Par voie de conséquence, pour l'accord il n'y a pas à épiloguer :

1995, JC : oh je partage tout à fait le sentiment de monsieur Jospin\ sur ces points\
 je serai donc beaucoup plus bref/

84 Par contre, en cas de désaccord les candidats doivent absolument justifier leur position – ce qu'ils font parfois avec acharnement, comme dans ce passage du débat de 2012 où les animateurs (David Pujadas et Laurence Ferrari) ont les plus grandes difficultés à obtenir des duellistes qu'ils acceptent de « lâcher le morceau », devant se prêter main forte et s'y prendre à plusieurs reprises avant de parvenir à leur fin :

DP : messieurs **on a compris vos divergences** je crois [...]
 DP : on a compris/ **on a compris/ vos divergences** messieurs\ [...]
 DP : non\ **on a compris/ vos divergences** s'il vous plaît\ [...]
 DP : on ne repart/ pas/ là-dessus\ s'il vous plaît\ (.) s::::::::::::::::::: s'il vous plaît\ s::::::::: s'il vous plaît/ on va pas repartir/ là-dessus\ Nicolas Sarkozy/ termine\ [...]
 DP : ce sera le mot de la fin/ là-dessus\ [...]
 DP : Laurence/ (.) on enchaîne/ s'il vous plaît\ [...]
 DP : non\ (.) non\ [...]
 DP : on a/ compris\ [...] **on a compris/ vos divergences/** [...]
 LF : messieurs/ [...]
 DP : **on a compris/ vos divergences** [...]
 LF : monsieur/ Hollande\ =
 DP : =on enchaîne/ sur la vie/ politique\ ça vous intéresse aussi\ (.) ça vous intéresse\ aussi/ [...]
 DP : **on va pas vous laisser/ les clés/ messieurs** [...]
 DP : ça y est\ on avance/ (.)[on y va/ sur la :: : vie publique/ et la vie/ xxx\
 LF : [alors/ on fait/ un petit peu le point/ sur les temps/ de parole\ [...]
 LF : **stop** [...]
 DP : **on a compris/ (.) on a compris/ le désaccord**

85 Cette visée rappelée, voyons ce qu'elle implique du point de vue du caractère préféré ou non du désaccord, en reprenant les deux critères énoncés dans l'introduction.

86 (1) Critère de la fréquence : les désaccords sont infiniment mieux représentés dans le corpus que les accords, l'essentiel du matériel échangé au cours de ces débats consistant à négocier les points de désaccord (tout en sachant que ces négociations ont peu de chances d'aboutir).

87 (2) Critère de la formulation : étant admis que la variante préférée correspond à la formulation la plus économique ou à la rigueur renforcée (alors que les enchaînements non préférés ont tendance à être « délayés » et adoucis), la situation est à cet égard moins claire. En effet, les désaccords du corpus sont le plus souvent exprimés de façon directe, voire renforcée, les « c'est faux » ou « vous mentez » (voire « faux faux faux » ou « archifaux ») n'étant pas rares, contrairement aux préconisations du savoir-vivre :

Il n'est certes pas interdit de contredire son interlocuteur ; mais encore faut-il le faire avec gentillesse, **en s'interdisant les démentis brutaux du genre : « C'est faux », « Vous mentez », « Vous dites une contrevérité »** ; on le ménage par une périphrase : « Je ne suis pas de votre avis » ou « Permettez-moi de vous opposer ma manière de voir », ou « Il me semble que vous n'êtes pas totalement informé ».

L'esprit de contradiction, le goût du paradoxe systématique ont leur limite. (Picard 1995 : 275).

- 88 Les périphrases recommandées, du type « Permettez-moi de vous opposer ma manière de voir », risqueraient même dans ce contexte de produire un effet ironique, ainsi dans cet extrait du débat de 2007 :

NS : [mad]ame\ est ce que\ est-ce que/ [vous sou/ est-ce] que vous souffrez/ que je puisse faire/ une phrase\

- 89 Il arrive toutefois que les désaccords soient adoucis « pour de vrai » : les règles du *face work* ne sont pas totalement suspendues dans ces débats¹³, où tous les coups ne sont pas permis, les débatteurs s'interdisant par exemple les attaques trop personnelles ou les insultes caractérisées. Certes, ces précautions diverses sont destinées surtout aux téléspectateurs — si Sarkozy se montre poli envers Royal, c'est moins pour ménager la face de l'adversaire que pour afficher un éthos poli auprès de ses électeurs potentiels. N'empêche que la relative fréquence de ces adoucisseurs prouve que même dans un tel contexte, le désaccord n'est pas un comportement entièrement anodin (non marqué). Si ces débats sont incontestablement orientés vers le désaccord, cet enchaînement conserve néanmoins certaines propriétés des enchaînements non préférés, la principale étant que le désaccord doit toujours être argumenté, ce qui n'est pas le cas de l'accord.
- 90 On ne peut donc pas parler ici d'une inversion pure et simple du système de préférence. L'examen du corpus de ces débats montre d'une part, que l'opposition binaire « préféré/ non préféré » apparaît comme excessivement simpliste dès qu'on essaie de l'appliquer à des données authentiques ; et d'autre part, qu'elle doit être mise en corrélation avec les caractéristiques et contraintes du genre discursif auquel on a affaire. C'est ainsi que dans certains types d'interactions pourtant fort proches des nôtres, les désaccords ne vont pas fonctionner de la même manière exactement – on peut penser par exemple au débat d'avril 2007 entre Ségolène Royal et François Bayrou arrivé troisième au premier tour, débat dans lequel Royal, désireuse de récupérer une partie des voix centristes, adopte une attitude nettement plus consensuelle que Bayrou, quant à lui soucieux de ne pas se laisser récupérer ; ou au débat entre François Hollande et Martine Aubry lors des primaires socialistes de 2011, dans lequel les véritables accords ne sont pas rares étant donné que les deux débatteurs sont en gros du même bord, tout en étant dans l'obligation de se démarquer l'un/e de l'autre sur certains points¹⁴.
- 91 Au sein même des débats de l'entre-deux-tours des présidentielles, certains facteurs de variation pourraient être envisagés – par exemple, selon que le/la candidat/e représente le camp de la gauche ou de la droite, est déjà aux manettes ou non, en position de favori/e ou de challenger... ; et bien sûr selon son tempérament propre, ainsi que la nature de l'adversaire : il est évident que le comportement et les stratégies adoptés par Sarkozy face à Royal ne sont pas exactement les mêmes que ceux qu'il emprunte face à Hollande¹⁵. On pourrait enfin se demander si l'on observe dans ces débats, entre 1974 et 2012, certaines évolutions dans les manifestations d'accord/désaccord – il semble en effet que le « degré de polémique » soit globalement plus fort dans les derniers débats que dans les premiers¹⁶, mais une telle étude exigerait que l'on prenne en considération, outre les désaccords, des indicateurs tels que la fréquence des interruptions et la durée de ce que l'on peut appeler des « zones de turbulence », la

violence des attaques, ainsi que les entreprises d'obstruction et autres tentatives de déstabilisation de l'adversaire.

BIBLIOGRAPHIE

- BILMES, J., 1991, « Toward a Theory of Arguments in Conversations : The Preference for Disagreement », in F.H. van Eemeren *et al.* (eds.), *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Amsterdam : International Centre For The Study Of Argumentation, 462-69.
- BONNAFOUS, S., 2003, « La question de l'éthos et du genre en communication politique », *Réseaux* 120 (« Une communication sexuée ? »), 119-143.
- BONU, B., 1995, « Questions sur la préférence en Analyse de Conversation : hiérarchie des actions dans l'entretien de recrutement », *Cahiers de l'ILSL* (Lausanne) 7, 199-230.
- DOURY, M., 2009, « "Sans faire allégeance" : l'euphémisme dans l'expression des accords et désaccords dans un débat politique », *Synergies Italie* (N° spécial « Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire »), 111-122.
- DOURY, M. & KERBRAT-ORECCHIONI, C., 2011, « La place de l'accord dans l'argumentation polémique : le cas du débat Sarkozy/Royal », *A contrario* 16, 63-87. <http://>
- DREW, P., 1984, « Speaker's reporting in invitation sequences », in J.M. Atkinson & J. Heritage (eds.) *Structures of Social Action*, Cambridge : CUP, 129-151.
- DUPUY, P.-O. & MARCHAND, P., 2011, « Confrontation et positionnement dans les duels de l'entre-deux-tours : une approche lexicométrique », in M. Burger (éd.) *La parole politique en confrontation dans les médias*, Bruxelles : De Boeck, 131-150.
- FRACCHIOLLA, B., 2008, « L'attaque courtoise : de l'usage de la politesse comme stratégie d'agression dans le débat Royal-Sarkozy du 2 mai 2007 », in S. Heiden & B. Pincemin (éds) *JADT 2008 : actes des 9^e Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Lyon, PUL.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1994, *Les interactions verbales T. III*, Paris , A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 2005, *Le discours en interaction*, Paris , A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 2001, « Oui, Non, Si : un trio célèbre et méconnu », *Marges linguistiques* 2, <<http://www.marges-linguistiques.com>>
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 2010, « Politesse, impolitesse, "apolitesse", "polirudesse" : éléments théoriques et étude de cas », *Lexis 2* (Lyon, Université Lyon 3), <http://screcherche.univ-lyon3.fr/lexis/spip.php?article146>
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 2013, « La linguistique entre langue et discours », in F. Sullet-Nylander, H. Engel & G. Engwall (éds) *La linguistique dans tous les sens. KVHAA Konferenser 80*, Stockholm : Kungl. Vitterhetsakademien (KVHAA), 60-83.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 2015, à paraître, « Les débats présidentiels comme lieu de confrontation d'éthos : une approche interactionnelle du discours politique », in M. Degani, P.

- Frassi & M.I. Lorenzetti (éds) *The Languages of Politics/La politique et ses langages*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing.
- KOTTHOFF, H., 1993, « Disagreement and concession in disputes. On the context sensitivity of preference structures », *Language and Society* 22(2), 193-216.
- LERNER, G.H., 1996, « Finding “Face” in the Preference Structures of Talk-in-Interaction », *Social Psychology Quarterly* 59(4), 303-321.
- LEVINSON, S., 1983, *Pragmatics*, Cambridge, CUP.
- MOESCHLER J. & N. de Spengler, 1981, « Quand même : de la concession à la réfutation », *Cahiers de Linguistique Française* 2, 93-112.
- MOESCHLER J. & N. DE SPENGLER, 1982, « La concession ou la réfutation interdite », *Cahiers de Linguistique Française* 4, 7-36.
- MOREL, M.-A., 1996, *La concession en français*, Paris, Ophrys.
- MULLAN, K., 2012, « *I could not agree more, but* : agreeing to disagree in French and Australian English », in N. Auger, C. Béal & F. Demougin (éds) *Interaction et interculturalité : variété des corpus et des approches*, Berne, Peter Lang, 319-346.
- PICARD, D., 1995, *Les rituels du savoir-vivre*, Paris, Seuil.
- POMERANTZ, A., 1978, « Compliment Responses », in J. Schenkein (éd.) *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, New York, Academic Press, 79-112.
- POMERANTZ, A., 1984, « Agreeing and disagreeing with assessments : some features of preferred/dispreferred turn shapes », in J.M. Atkinson & J. Heritage (eds.) *Structures of Social Action*, Cambridge, CUP, 57-101.
- RICHARD, A. & SANDRÉ, M., 2012, « Être (d'accord) ou ne pas être (d'accord) ? L'enjeu du débat Aubry-Hollande : entre indépendance et unité », *Actes du 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, vol. 1, 643-661.
- SACKS, H., 1987, « On the preferences for agreement and contiguity in sequences in conversation », in G. Button & J.R.E. Lee (éds) *Talk and Social Organization*, Clevedon/Philadelphia, Multilingual Matters Ltd, 54-69.
- SCHEGLOFF, E.A., 1996, « Some Practices for Referring to Persons in Talk-in-Interaction : A Partial Sketch of a Systematics », in B. Fox (ed.) *Studies in Anaphora*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 437-485.
- WINDISCH, U., 1987, *Le K.O. verbal. La communication conflictuelle*, Paris, L'Âge d'homme.

ANNEXES

Conventions de transcription des extraits de corpus

/ : intonation montante

\ : intonation descendante

[: chevauchement de parole

(.) : pause

Majuscules : segment accentué

xxx : segment inaudible

& : poursuite du même tour de parole

= : enchaînement rapide.

En outre, sont signalés en gras les segments correspondant à l'expression du désaccord, et en italique les autres éléments particulièrement pertinents pour l'analyse.

NOTES

1. On peut par contre difficilement parler de désaccord après une véritable demande d'information. Plus délicat est le cas des ordres et autres actes apparentés, que nous ne prendrons pas non plus en compte ici (la réaction négative étant plus un « refus » qu'un « désaccord »). Employé au sens strict, le terme de désaccord est donc loin de recouvrir toutes les formes de divergences possibles entre les interlocuteurs.

2. Voir Kerbrat-Orecchioni (2005 : 216 sqq.) pour une présentation plus approfondie de cette notion, de la littérature à laquelle elle a donné lieu ainsi que des problèmes qu'elle pose.

3. Voir par exemple Sacks 1987, qui parle de préférence pour l'accord (*agreement*) mais aussi pour la contiguïté.

4. Pour plus de détails sur les réactions au compliment et leur explication en termes de *face work*, voir Kerbrat-Orecchioni 1994 : chap. 5 ; et pour d'autres cas comme celui de l'offre, Kerbrat-Orecchioni 2005 : 220-226.

5. Comme l'affirment Bilmes (1991) ou Kotthoff (1993) à propos des *disputes*.

6. Sur les différents types d'accords et leurs fonctions dans le débat de 2007, voir Doury & Kerbrat-Orecchioni (2011).

7. Sur la double construction des éthos dans l'interaction, voir Kerbrat-Orecchioni (2015).

8. Voir entre autres Moeschler & Spengler (1981, 1982) ; Morel (1996) ; Mullan (2012).

9. Signalons toutefois que l'emploi de « d'accord » après une assertion est soumis à toutes sortes de contraintes. Par exemple, l'enchaînement suivant semble difficile : « Pierre est intelligent. — D'accord ! »,

à la différence de :

« Pierre est intelligent. — D'accord, mais...

10. Sur ces règles confrontées au fonctionnement réel de ce trio, voir Kerbrat-Orecchioni (2001 et 2013).

11.

Le problème des répétitions est complexe car il est nécessaire pour les interpréter de tenir compte du phénomène de chevauchement de parole.

12. En ce qui concerne le désaccord, cf. Bilmes (1991 : 466) : « The fact that we irremediably disagree can even be made explicit by "agreeing to disagree" ».

13. Comme elles peuvent l'être dans d'autres types de discours conflictuels qui se caractérisent par une inversion de l'ensemble des normes qui régissent le discours non-conflictuel (cf. Windisch 1987 : 32-3).

14. Voir sur ces débats les études de Doury (2009) et Richard & Sandré (2012) respectivement.

15. Sur la stratégie de « disqualification courtoise » adoptée par Sarkozy en 2007, voir Fracchiolla (2008) et Kerbrat-Orecchioni (2010) ; ainsi que Bonnafous (2003) sur le rôle que joue le « genre » du/de la locuteur/locutrice mais aussi interlocuteur/trice dans le déroulement des débats politiques.

16. Sans que cette évolution soit pour autant linéaire. Par exemple, le débat Chirac/Jospin de 1995 est nettement plus cordial que le précédent de 1988 qui met en présence, au sortir de deux ans de cohabitation, les deux ennemis jurés Chirac et Mitterrand.

RÉSUMÉS

Dans la perspective de l'analyse conversationnelle, la question de l'accord/désaccord a été abordée surtout en relation avec le principe d'« organisation préférentielle des échanges », l'accord et le désaccord étant souvent donnés comme exemples prototypiques d'enchaînements respectivement « préféré » et « non préféré ». C'est donc par rapport à cette notion de préférence qu'est examiné ici le désaccord, à partir du cas particulier, et particulièrement intéressant à cet égard, des interactions de type « débat » — cas intéressant dans la mesure où il apparaît immédiatement que ces interactions sont plutôt, à l'inverse, orientées vers le désaccord — et plus précisément, des débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises. Après avoir envisagé rapidement la question de la fréquence relative de l'accord et du désaccord dans le corpus, on examinera plus en détail les diverses formulations du désaccord. Il en ressort que si les débats sont globalement orientés vers le désaccord, cet enchaînement conserve néanmoins certaines propriétés des enchaînements non préférés, la principale étant que le désaccord doit toujours être argumenté, ce qui n'est pas le cas de l'accord.

From a conversational analysis point of view, the issue of *agreement/disagreement* has mostly been dealt with as part of preference organization in conversational structure: *agreement* and *disagreement* are often given as prototypical examples of, respectively, preferred and dispreferred responses. In this paper, *disagreement* is therefore analysed in relation to this notion of preference. However, the case under scrutiny, that of the political debate, and more specifically the French presidential election debate, is particularly interesting because it immediately appears that, in this type of exchange, *disagreement* largely prevails. The paper initially deals with the relative amount of agreement/disagreement in the corpus, then turns towards a detailed analysis of the varying formulations of disagreement. What emerges from the study is that, while debates are indeed predominantly oriented towards disagreement, this type of response retains some of the characteristics of a dispreferred second pair part. The major one is that *disagreement* always calls for some form of argumentation, which *agreement* does not.

INDEX

Mots-clés : organisation préférentielle, accord/désaccord, débat politique, enchaînement préféré / non préféré

Keywords : preference organization, agreement/disagreement, political debate, preferred/dispreferred sequence

AUTEUR

CATHERINE KERBRAT-ORECCHIONI

ICAR, Université Lumière Lyon 2